

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu En vigueur au 01/04/2012 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2706.73
Premier timonier	2488.71
Deuxième timonier	2363.11
Matelot-motoriste	2326.06
Matelot	2230.01
Batelier de barge	2340.88
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	2211.56
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1941.84
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1760.79

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2473.94
Premier timonier	2278.09
Deuxième timonier	2163.50
Matelot-motoriste	2137.64
Matelot	2052.66

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1668.37